

**Conseil d'Arrondissement en formation
de Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement
du mardi 24 janvier 2023**

Le mardi 24 janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente-cinq, les membres du Conseil du 6^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 6^e arrondissement, sur la convocation en date du 11 janvier deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France et affichée à la porte de la Mairie sur les panneaux réservés à l'affichage administratif ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17, L 2121-20 et L 2511-24.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Adoption du compte rendu de la séance du 27 juin 2022, dont les thèmes étaient « L'accessibilité des bâtiments via les Quartiers d'Accessibilité Augmentée (QAA) et le Conseil Local du Handicap » et « La Rénovation thermique des bâtiments et des logements » ;
3. Thème examiné :
 - « La politique de sécurité mise en œuvre dans le 6^e arrondissement dans la suite de la signature du Contrat de Sécurité du 6^e ».

Membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller Régional d'Île-de-France,
- Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire
- Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire (en visio)
- Madame Florence De VARAX, Adjointe au Maire
- Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6^e
- Monsieur Claude RIBBE, Conseiller d'Arrondissement
- Monsieur François COMET, Conseiller d'Arrondissement
- Madame Antoinette KIS, Conseillère d'Arrondissement

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, donne son pouvoir à Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire ;

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement, donne son pouvoir à Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire.

Membre(s) excusé(s) :

Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère de Paris et du 6^e ;

Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'Arrondissement.

Membres des représentants des associations et des Conseils de Quartier présents : 22

(En présentiel et distanciel)

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

Il remercie de leur présence, les Élus, puis l'ensemble des intervenants :

- Michel FELKAY, Directeur de la Police Municipale et de la Prévention de la ville de Paris, Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) ;
- Michael REMY, Commissaire Central 5^e et 6^e arrondissements ;
- Etienne Jean-Alphonse, Chef de la Division Territoriale du 6^e arrondissement, Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) ;
- Mathis FAUROBERT, Chargé du CPSA 6^e et des partenariats au sein de la Division 6^e de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).

Il propose aux membres présents la désignation de Florence de VARAX, Adjointe au Maire, en qualité de secrétaire de séance puis l'adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil d'arrondissement siégeant en forme de Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A) du lundi 27 juin 2022.

La désignation du secrétaire de séance et le compte-rendu sont adoptés à l'unanimité.

En préambule, Jean-Pierre LECOQ rappelle que le nouveau Contrat de Prévention et de Sécurité du 6^e arrondissement est le premier de la capitale à avoir été signé en 2022. Il précise que plusieurs réunions et groupes de travail avec les représentants des divers acteurs de l'arrondissement, des associations, de l'Éducation Nationale, des commerçants ont participé à son élaboration. Il indique par ailleurs que la Police Municipale sera logée au 1^{er} étage de la Mairie du 6^e. Ce CICA est donc organisé pour le présenter.

Michel FELKAY explique que la Police Municipale monte en puissance dans le 6^e arrondissement avec 70 agents et des interventions à la demande 24h/24h. Il précise que leur doctrine correspond à celle du Contrat de Sécurité et de Prévention du 6^e avec une Police Municipale de proximité dont les agents se déplaceront à pied ou à vélo pour être au plus près des riverains.

Michael REMY explique que depuis la signature du Contrat de Prévention et de Sécurité, la Police Municipale et la Police Nationale collaborent quotidiennement pour permettre de répondre aux problématiques soulevées dans ce contrat.

Charles FLOBERT indique qu'il convient de faire vivre ce contrat avec comme priorité la protection des plus faibles notamment celle des seniors. Par ailleurs, il ajoute que les habitants du 6^e doivent connaître le travail qui est réalisé pour leur sécurité (actions sur les cambriolages, les vendeurs à la sauvette, Pickpocket etc.). Il souligne l'importance de la collaboration entre la Police Municipale et la Police Nationale qui permet d'effectuer un vrai travail de fond, de mieux répartir la charge de travail et d'augmenter leur performance par des actions conjointes. L'objectif est d'être très réactif et d'échanger avec les différents acteurs. Il fait part également de l'importance du travail opéré avec les chefs d'établissements scolaires.

Jean-Pierre LECOQ indique que la Mairie du 6^e est très attentive à la tenue des points écoles. En effet, il fait part des difficultés à recruter du personnel et précise que certains points écoles sont surveillés par la DPMP qui les supplée.

Michel FELKAY précise que ses équipes sont très mobilisées sur ce point et ajoute qu'ils envisagent de salarier certains vacataires afin de les motiver à rester. Il lance un appel aux étudiants dont l'emploi du temps pourrait convenir aux horaires de ce poste.

Jean-Pierre LECOQ donne ensuite la parole à Mathis FAUROBERT afin qu'il présente les différents axes compris dans le Contrat de Sécurité et de Prévention du 6^e à l'aide d'un document projeté sur un écran (cf. annexe 1).

1 / Améliorer la tranquillité publique

Mathis FAUROBERT explique d'une part que ce premier axe est la priorité de la Mairie du 6^e et que d'autre part il comprend quatre fiches actions :

- Prévenir et lutter contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires

Il s'agit de la sécurisation de la traversée des écoliers, des actions de sensibilisation et de pédagogie menées par le Commissariat et la DPMP au sein des établissements scolaires et du renforcement de la présence de la Police Municipale dans les espaces verts. Il explique que la convention RIMS (Remonté d'Infraction en Milieu Scolaire) permet aux Chefs d'établissement de transmettre au Rectorat et à la Mission de Prévention, de Contact et d'Écoute (MPCE) toutes les infractions commises dans ce milieu (dans l'établissement et aux abords).

- Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances quotidiennes (vendeurs à la sauvette, livreurs privés, Dark Kitchen et Dark Store)

Cette fiche action prévoit en premier lieu la mise en place d'opérations conjointes entre la Police Municipale et la Police Nationale. Elle vise à intervenir sur des problématiques en lien avec le tapage nocturne, la gestion de situations complexes et les personnes à la rue. Les

secteurs ciblés en 2022 pour ces interventions sont les places Saint-Michel et Saint-André des Arts, le carrefour de l'Odéon et les rues de Seine, Buci et Grégoire de Tours. Mathis FAUROBERT précise que les secteurs Princesse/Guisarde/Cannettes ont été rajoutés. Il précise ensuite les autres actions mises en œuvre dans ce cadre telles que la mise en place par la Police Municipale d'opérations « Totems » permettant de recueillir les doléances des riverains, le renforcement de la mobilisation de l'Équipe Parisienne de Médiation (EPM) et le recours à la vidéo-protection afin de renforcer la vidéo-verbalisation. Michel FELKAY rappelle qu'il est disponible pour organiser des points d'écoute dans l'arrondissement.

- Promouvoir une vie nocturne plus apaisée

Mathis FAUROBERT expose les objectifs de cette fiche, il s'agit de concilier la vie festive avec le droit à la tranquillité des Parisiens, de prévenir les conduites à risques, de limiter les nuisances sonores la nuit à l'extérieur des établissements et de veiller à faire respecter la Charte du Règlement des étalages et des terrasses. Il précise que le Maire du 6^e prévoit l'installation d'un capteur « Méduse » afin de mesurer et de lutter contre les nuisances sonores dans les quartiers animés ainsi qu'un sonomètre pour les deux roues.

- Renforcer la sécurité routière

Il explique que l'objectif est de promouvoir une utilisation apaisée de l'espace public entre ses différents usagers. En priorité, la sécurisation de la traversée des écoliers (points-écoles) mais aussi des actions de prévention et de sensibilisation menées par le Commissariat et la Police Municipale en milieu scolaire avec la mise en place d'un permis piéton. Il cite également les événements qui ont lieu dans le 6^e arrondissement comme la « Bourse aux vélos » en présence de la DPMP. Enfin, des actions de verbalisation concentrées sur les lieux accidentogènes.

Jean-Pierre LECOQ remercie Mathis FAUROBERT pour cette première intervention et donne la parole à l'assemblée pour une série de questions.

Françoise LECLERC demande si la possibilité de mettre un suspect sur écoute peut être bloquée par les procureurs ? Michael REMY rappelle que le flagrant délit et l'interception d'individus mal intentionnés s'opèrent dans un cadre contraint.

Anne SIBON signale un trafic de Vigik et constate la présence dans les immeubles d'individus qui ne devraient pas pouvoir s'y introduire. Par ailleurs, les codes d'entrées sont pour leur part communiqués aux livreurs. Elle estime que l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès des habitants et des syndicats est nécessaire. Le Commissaire abonde dans son sens et indique que la Police Municipale, la Police Nationale ainsi que la Sureté de Paris sont extrêmement vigilantes et concernées par ces sujets qui sont parfois pénalement répréhensifs bien que difficiles à traiter.

Alix CANNAMELA (SOS Bruit Paris 6^e) alerte sur la situation préoccupante de l'établissement « Les Optimistes » qui ne respecte pas la charte du règlement des étalages et des terrasses. Par ailleurs, elle demande où seront installées les « Méduses ». Jean-Pierre LECOQ explique que les terrasses estivales seront reconduites à l'exception de la rue Bréa. Quant à l'emplacement des « Méduses », l'une sera située boulevard du Montparnasse pour les bruits de circulation et peut être une seconde rue de Buci ou rue de Seine pour le bruit du tapage nocturne. Etienne Jean-Alphonse ajoute que ses équipes restent attentives et surveillent cet établissement. Le Commissaire rappelle qu'ils effectuent des contrôles renforcés notamment en fin de semaine et précise qu'ils n'ont pas constaté d'excès de leur part pour le moment.

Aline Le DOUSSAL demande si des caméras de vidéo-surveillance peuvent être installées dans les points sensibles de l'arrondissement ? Jean-Pierre LECOQ signale que des caméras vont être ajoutées dans le cadre des JO 2024. Le Commissaire précise que l'une sera installée dans le secteur Guisarde/Princesse et dans un second temps après 2024, une seconde dans le quartier Notre-Dame des Champs place Laurent TERZIEFF et Pascale de BOYSSON.

Un représentant de l'association « Réseau Vivre-Paris » signale des terrasses non autorisées place Saint-André des Arts et constate le même problème dans le quartier Odéon avec l'établissement « Les Éditeurs ». Jean-Pierre LECOQ rappelle en premier lieu que les permis d'autorisation de terrasses sont délivrés par la Mairie de Paris. Concernant l'établissement cité, il explique qu'il bénéficie d'une autorisation très ancienne et que le règlement des étalages et des terrasses n'est pas rétroactif et précise que la seule solution serait un changement de propriétaire.

Laurence DEMONTE avait signalé et constaté du trafic de stupéfiants rue de Cicé, vers le square Ozanam et dans le parking Indigo. Le Commissaire répond que ces sujets ont été traités.

Jean-Pierre LECOQ redonne la parole à Mathis FAUROBERT afin qu'il présente l'axe 2 du Contrat de Sécurité et de Prévention du 6^e (cf. annexe 1).

2/ Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Mathis FAUROBERT présente les quatre fiches actions faisant partie de l'axe 2 :

- Créer et développer un Réseau d'Aide aux Victimes (RAV) sur le 6^e arrondissement

Il s'agit d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales par la mise en place d'un RAV. Ce dernier permet l'organisation de réunions plénières et de groupes de travail où différentes thématiques peuvent être abordées (femmes victimes de violences, seniors, LGBT, harcèlement scolaire...). Le RAV est donc un lieu d'échange et d'articulation entre les professionnels de l'arrondissement susceptibles d'agir auprès des victimes d'infractions pénales.

- Renforcer la sécurité des seniors

Cette fiche action a pour objectif d'accentuer la protection des seniors à leur domicile et lors de leurs déplacements, de développer et de promouvoir l'opération « Tranquillité seniors » et d'accroître les formations auprès des personnes relais. Il ajoute que la mise en place d'un point d'écoute en Mairie d'arrondissement est prévue.

- Renforcer la sécurité des touristes et des commerçants

Il s'agit de lutter contre le délit d'escroquerie à l'encontre des touristes et usagers et d'accompagner au mieux les victimes dans leurs démarches. Pour cela, l'organisation d'un Comité de coordination Prévention et sécurité des touristes est prévu.

- Accompagner les personnes vulnérables, à la rue et en grande précarité. Développer la coordination des acteurs de la veille sociale. Prévenir toutes les formes de mendicité prohibées

Jean-Pierre LECOQ donne la parole à l'assemblée pour une série de questions :

Barbara BICHON, Chargée de mission et juriste d'aide aux victimes auprès de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), demande si les formations des Policiers Municipaux intègrent les questions de discriminations. Le Commissaire répond que ces formations prennent bien en compte les diverses discriminations.

Anna SIBON demande quel est le numéro de téléphone pour signaler des individus suspects. Le Commissaire répond qu'il convient de faire le 17.

Jean-Pierre LECOQ donne la parole à Mathis FAUROBERT afin qu'il présente le troisième et dernier axe de ce contrat.

3/ Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention des jeunes.

Mathis FAUROBERT énumère les sept fiches actions comprises dans ce troisième axe :

- Promouvoir la citoyenneté

Plusieurs outils sont prévus pour agir en ce sens notamment la mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes du 6^e.

- Prévenir la récidive des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale

Michel FELKAY explique que l'objectif est de développer l'offre d'accueil des Travaux d'Intérêt Général (TIG) à l'aide de la création de l'Agence Parisienne du TIG et de la Prévention de la Récidive (APTIP-PR) rattachée à la DPMP.

- Mise en place de cellules d'échanges pour les mineurs en difficulté (CENOMED) sur le 6^e arrondissement

- Prévenir les conduites à risques des jeunes : addictions et harcèlement

- Développer les mesures de responsabilisation dans le cadre du partenariat entre le Rectorat et la DPMP

- Prévenir et lutter contre la délinquance des mineurs étrangers

- Création d'une instance expérimentale de conseil et de médiation pour les familles des enfants en difficulté scolarisés dans le 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ remercie les intervenants et l'assemblée. Il lève la séance à 20h.



La Secrétaire de séance

Florence de VARAX

Adjointe au Maire